

Plainte pénale

Une start-up locale traîne Uber en justice

La multinationale vient de perdre son recours contre l'État et Lymo la poursuit pour concurrence déloyale.

Christian Bernet

Les temps sont durs pour Uber à Genève. Le géant californien voit le ciel s'assombrir sur son modèle économique. Alors que la justice vient de le renvoyer dans les cordes dans le litige qui l'oppose à l'État, une jeune pousse genevoise monte sur le ring. La start-up Lymo dépose une plainte pénale contre la multinationale pour concurrence déloyale.

Lymo, certes un poids léger, est bien coaché. L'avocat et conseiller national Christian Lüscher est membre de son conseil d'administration. Il explique les raisons de cette plainte. «Avec ses pseudo-chauffeurs indépendants, Uber continue à exploiter son modèle qui viole la loi. L'ubérisation est de-

venue synonyme de paupérisation. Il est temps que cela cesse et que ses dirigeants soient punis.»

Lymo marche sur les mêmes plates-bandes qu'Uber, mais son modèle est différent. «Nous respectons complètement le droit des chauffeurs et nous leur permettons de travailler comme indépendants, explique le conseiller national PLR. Avec Lymo, un chauffeur peut vivre décemment et n'est pas exploité par son employeur comme c'est le cas chez Uber.»

Lymo a déposé sa plainte au mois de janvier. Le procureur général l'a suspendue dans l'attente de la décision de la Cour de justice. Celle-ci devait trancher le litige entre l'État et Uber. Et, dans son arrêt rendu le 17 novembre, elle l'a fait très clairement en donnant raison à l'État.

La question centrale est simple. Uber se présente comme une plate-forme qui met en relation des clients avec des chauffeurs, ces derniers étant indépendants. La société ne serait ainsi qu'un diffuseur de courses. L'État, lui, estime qu'Uber est une entreprise de transport, que ses chauffeurs sont ses employés, et qu'elle doit donc assumer son rôle

d'employeur, en payant notamment les cotisations sociales. En novembre 2019, la police du commerce lui a interdit de poursuivre ses activités à moins de se mettre en règle. Une décision contre laquelle la multinationale a fait recours.

Filiale aux Pays-Bas

L'arrêt de la Cour, d'une quarantaine de pages, est riche d'enseignements. On y apprend que lors de la procédure, Uber a régulièrement demandé des délais supplémentaires pour répondre, sans succès. Qu'elle a contesté la compétence de la police du commerce dans cette affaire, là encore en vain. On y apprend que l'État ne s'est pas attaqué à la filiale genevoise d'Uber, mais à celle qui se trouve aux Pays-Bas. Pourquoi? Car c'est avec elle que les chauffeurs signent un contrat.

Un contrat de travail? Pour Uber, justement pas. Car les chauffeurs utilisent la plate-forme «à leur totale discrétion»; ils n'ont pas d'heures imposées; ils ne sont pas insérés dans une organisation; il n'y a pas de salaires versés. Certes, Uber récolte une foule de données sur ses chauffeurs, géolocalisés et évalués par les clients, et elle peut désactiver le compte

de l'un d'eux, mais c'est dans l'optique d'assurer un service fiable et sûr.

La Cour de justice pense autrement. Elle relève que le chauffeur Uber est soumis «à de nombreuses directives»; que sa voiture doit répondre à certains cri-

«Avec ses pseudo-chauffeurs indépendants, Uber continue à exploiter son modèle qui viole la loi. L'ubérisation est devenue synonyme de paupérisation.»

Christian Lüscher
Administrateur de Lymo

nières; que son comportement est évalué par le client, sans qu'il ne sache qui lui reproche quoi; que son compte peut être désactivé en cas d'attitude inappropriée ou si son «taux d'annulation» de courses est trop élevé; qu'il est

fortement incité à travailler à certaines périodes. En outre, le prix et le trajet sont imposés, le chauffeur n'a quasiment pas de marge de manœuvre.

Subordination

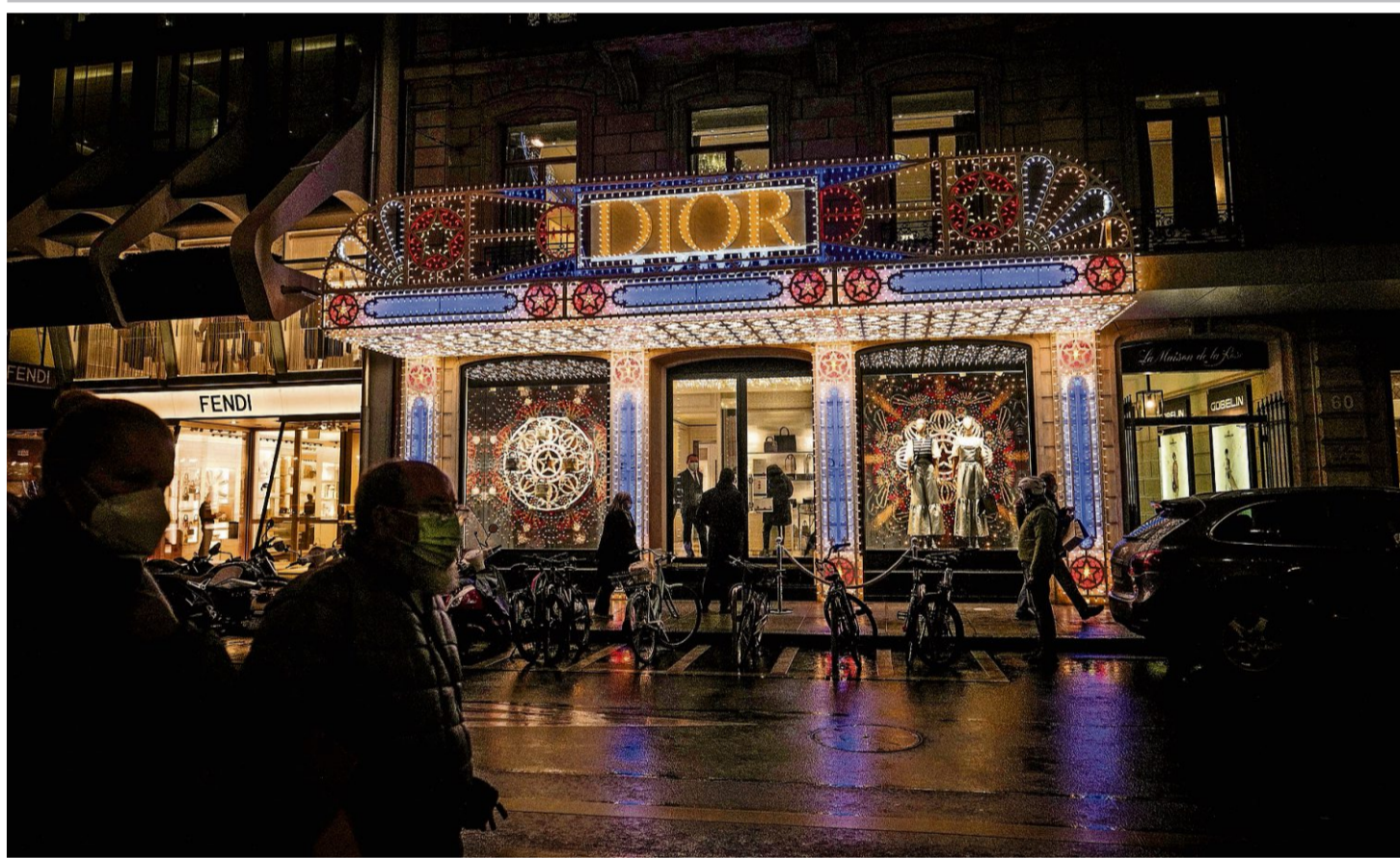
Pour la Cour, tous ces éléments démontrent qu'il y a un lien de subordination très clair entre Uber et le chauffeur, ce qui constitue le critère essentiel pour dire qu'il y a bien relation de travail. Conclusion: Uber est un employeur et doit s'acquitter de ses devoirs.

Cet arrêt réjouit l'État. «C'est une grande victoire d'étape», commente Laurent Paoliello, porte-parole du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES). Pour autant, le DSES n'a pas demandé que la décision soit immédiatement exécutoire. «Notre but n'est pas de détruire cette entreprise, qui répond à une demande des gens, mais de faire en sorte qu'elle fonctionne en respectant le cadre légal. Nous l'invitons donc à se mettre en conformité et à payer les charges sociales.» Un attentisme qui ne convainc pas Christian Lüscher, pour qui la demande peut très bien être satisfaite par... Lymo.

Payer les charges sociales? Uber ne parle pas de cela. Elle dit qu'elle fera recours au Tribunal fédéral. Surtout, elle précise que cet arrêt ne tient pas compte des changements qu'elle a effectués depuis 2019. Selon son service de presse, les chauffeurs sont moins sous sa coupe. «Ils ont désormais plus de liberté pour fixer leurs propres prix, sélectionner les trajets qu'ils souhaitent accepter et se constituer une clientèle.» De quoi en faire, selon elle, des indépendants.

Lymo moins contraignant

En allégeant sa mainmise sur les chauffeurs, Uber compte ainsi se trouver une nouvelle échappatoire. Ce faisant, le géant américain se rapproche du modèle de Lymo. La start-up genevoise a développé un concept moins contraignant pour les chauffeurs. Ils peuvent eux-mêmes fixer leurs tarifs et, surtout, ils paient beaucoup moins que les plus de 25% de commission demandés par Uber pour chaque course. Les autorités genevoises et la Suva reconnaissent ainsi les chauffeurs de Lymo comme des indépendants. La jeune pousse peut donc tenter sa chance face à un géant qui, bien que sonné, ne raccroche pas les gants.



Rue du Rhône, la boutique qui fait de l'œil à Las Vegas. À dr.: des ampoules retombantes, faisant ami-ami avec les feuilles mortes. La poésie simple est sur l'île Rousseau. LAURENT GUIRAUD



Alors ces illuminations de Noël? Plutôt jolies et même par endroits très poétiques

Plein air

Genève étoffe son parc lumineux, sans se montrer non plus trop dépensière à l'œil. Reportage nocturne.

Avec les masques obligatoires qui escamotent la moitié du visage, les regards que l'on croise, de jour, au ras du bitume, n'annoncent pas vraiment Noël. Il faut revenir en fin d'après-midi, se glisser entre chien et loup, et lever la tête. C'est mieux, c'est plus festif et, par moments, selon les séquences visuelles proposées, c'est franchement poétique.

Donc, oui, les illuminations de circonstance, même attendues, même choisies sur catalogue et installées parfois un peu à l'arrache, valent le détour pédestre.

À pied dans l'hypercentre, en commençant par l'île Rousseau, sa statue littéraire, ses platanes et ses 448 ampoules géantes (112 guirlandes de quatre pièces chacune), qui assurent le spectacle,

du «très haut» vers le «à fleur d'eau». Les dortoirs à étourneaux sont ici en effet éclairés à tous les étages. Bel effet, permettant aux feuilles d'automne pas encore tombées de se glisser dans le rendu général.

On salue en passant le travail des «cordistes», ces artisans grimpeurs professionnels qui évoluent dans les arbres sans les blesser. Les ampoules harmonieusement accrochées, ce sont eux, en renfort des équipes du service Logistique et manifestations, le bien nommé LOM.

De là, en tournant le dos au promeneur solitaire figé dans son éternité, on découvre le pont de la Machine et son Arcade des arts, sur laquelle sont projetés des mouvements horlogers. Cette source de lumière animée ne vient en rien concurrencer les kilomètres de barrières Dufour enguirlandées de LED comme les années précédentes.

Une informatrice de la rade à l'œil nyctalope nous avait signalé

que les hôtels étaient inégalement éclairés en façade, certains préférant se cacher dans le noir, la meilleure couleur pour illustrer cette année calamiteuse. Ce n'est pas aussi sombre que cela. Les étoilés des quais de la Rive droite sont aisément identifiables, les chambres sont illuminées, à défaut d'être toutes occupées. Un calendrier de l'Avent en somme. Avec la tête souriante des clients au balcon, ce serait évidemment encore mieux.

L'indispensable sapin de Noël est bien présent sur les pavés du Molard. Il a la taille de dix roses trémières mises bout à bout. C'est dire sa hauteur et son opulence, renforcées par des boules de pyromane qui brûlent de l'intérieur sans faire de fumée.

Il y a une autre boule, surdimensionnée, posée au milieu de la place de la Monnaie. On comprend moins. Elle est kitsch, pour ne pas dire franchement moche, son illumination semble donner du travail aux électriciens comme

les faux arbres de la place du Rhône.

On aime toujours les edelweiss qui dansent comme des méduses en lévitation au-dessus de la principale rue commerçante. Si on s'arrête à mi-chemin, le génie du lieu, celui d'un magasin célèbre, offre un Christmas mapping qui en jette.

En jette également la façade monumentalement éclairée de la boutique la plus connue de la rue du Rhône. Descendre du bus à l'arrêt Molard. Wouah! On se renseigne. Non, ce n'est pas le même artiste que celui qui, depuis 2016, signe la fresque lumineuse à l'entrée du quartier des Grottes. Avec lui, avec elle, c'est Noël toute l'année.

Sur la rue de la Corraterie, c'est Noël un peu pingre. Dommage. Les sources de lumière se déclinent sans s'harmoniser, à bonne distance les unes des autres. Ici, la décoration aérienne marque le retour du virus. On l'avait presque oublié celui-là. **Thierry Mertenat**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève | Partenaire média

chanson et musique

Gaëtan
«CHOPE LA BANANE»

Récrés Spectacles

Onex - Salle Communale
16h



Di. 17 JAN.

Durée: 60 min. dès 5 ans

Vente de billets:
Spectacles Onésiens
spectaclesonesiens.ch

2021

SPECTACLES ONESIENS